



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 21 novembre 2022 de 20h00 à 23h48
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Présidente	M. de Terwangne	x		
Vice-Président	X. Henauer	x		
Secrétaire	R. Lima	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	J. Brünisholz		x	
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	B. Curvaia	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone		x	
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	O. Enhas	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de M. Marcel Croubalian, membre suppléant
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Délibérations
 - a. D 19 Budget 2023 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - b. D 20 Budget 2023 de la Ville de Versoix
 - c. D 13 Crédit de CHF 265'000.- au STVEP pour l'achat d'engins et de CHF 79'000.- au Secrétariat général (Police municipale) pour l'achat d'un véhicule de patrouille
 - d. D 14 Crédit d'étude de CHF 180'000.- pour la rénovation et la remise aux normes de la buvette de Port-Choiseul
 - e. D 15 Crédit de CHF 461'200.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
7. Motions
 - a. M8-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : STOP aux dépenses ! »
 - b. M11-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet »
8. Résolutions
9. Questions
 - a. Q3 Question écrite « Quid du communiqué de presse à l'origine de l'article publié dans la Tribune de Genève du 10 août 2022 ? »
 - b. Q4 Question écrite « Gestion de l'affichage des panneaux led communaux »
10. Pétitions
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Elle salue les membres de l'administration communale, M. V. André,, Chef de service des Finances, M. C. Séchaud, Secrétaire général et Directeur de l'administration, ainsi que la presse et le public.

Mme Brünisholz et M. Tamone sont excusés.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. MARCEL CROUBALIAN, MEMBRE SUPPLEANT

En préambule, la Présidente informe le public que le Conseil municipal a adopté, en sa séance du 23 mai 2022, le projet de modification du règlement du Conseil municipal du 23 novembre 2020. Un nouvel article 5A, « Membres du Conseil municipal suppléant » figure dans le règlement dont la Présidente donne lecture :

Art. 5A¹ Membres du Conseil municipal suppléants

¹ *Le Conseil municipal comprend des membres suppléants, conformément à l'art. 7 de la loi sur l'administration des communes.*

² *Chaque groupe a droit à un membre suppléant, qui peut remplacer un membre lors d'une séance du Conseil municipal en cas d'empêchement.*

³ *Les dispositions du présent règlement relatives aux membres du Conseil municipal s'appliquent par analogie aux membres suppléants. Ils ont les mêmes droits et devoirs, mais ne peuvent toutefois être :*

- a) élu au bureau du Conseil municipal, y remplacer en cas d'empêchement ou siéger au sein du bureau provisoire ;*
- b) membres d'une commission ou y remplacer un membre de leur groupe, l'art. 50 al. 6 étant réservé ;*
- c) représentants du Conseil municipal auprès d'un groupement intercommunal ;*
- d) désignés scrutateurs.*

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. Marcel Croubalian, membre suppléant qui, selon la formule prévue par la loi sur l'administration des communes, promet solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Applaudissements.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

4. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 10 octobre 2022 :

- Mme Chaudieu constate que la « rectification » apportée au PV du 12 septembre 2022 le 7 novembre courant, relate ses paroles mais pas celles de Mme Schmied. Elle ne croit pas à l'argument de l'enregistrement défaillant. L'intention claire de Mme Schmied était de se faire entendre sur le projet de l'extension de Port Choiseul. Il lui

semble dès lors important que son message soit retranscrit fidèlement afin de lui accorder sa juste place du fait de l'importance de ce sujet.

- Page 28, 5^e §, remplacer :
« ~~M. Henauer demande une exploitation du lieu par les services communaux et propose en ce sens un amendement à cette motion~~ »
par :
« Le cynodrome a tout pour plaire. Ni trop loin, ni trop près. Les bâtiments s'y trouvant ne peuvent pas continuer à être utilisés sans un minimum d'investissement. Ce lieu doit être évidemment à disposition de la population, en privilégiant une utilisation familiale et associative. L'exploitation quant à elle doit être réfléchie sans pour autant exclure la possibilité que celle-ci soit effectuée par les services communaux. Le renvoi en commission BGPP me paraît tout à fait pertinent. »
- Page 32, 2^e §, remplacer :
« ~~M. Henauer confirme que la création de places de crèche est un souci politique permanent et relève l'intérêt de cette motion. L'aspect d'urgence est toutefois un aspect problématique.~~ »
par :
« Il est évident pour le PS que le dossier des places de crèches est un souci permanent. D'ailleurs, le PS a lancé une initiative populaire fédérale pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous. L'aspect urgence est également problématique puisqu'il faut que cela soit réfléchi, il faut que cela soit mieux conçu. Si urgence il y a, elle doit s'étaler sur un certain temps malgré tout. »
- Page 37, point f, ajout : « Question orale de M. Kapp qui demande quelles sont les solutions alternatives à l'aération des locaux **de la Maison du Charron** durant l'automne et l'hiver. »
- Page 40, point 13.6, dernier §, modification : « Dans le cadre de cette annonce faite aux élèves par l'intermédiaire de leurs professeurs, elle signale un devoir de réserve des professeurs peu appliqué, **ce qui montre l'émotion suscitée par cette annonce** ~~et s'en étonne~~. »
- Page 40, point 12, « Communications des membres du Conseil municipal », remplacer :
~~Développement dans le procès-verbal~~
par : « Néant ».
- Page 34, dernier §, modification : « Il est convaincu qu'on ne ~~en~~ peut plus travailler chacun dans son coin et ... »

Vote : Muni des modifications mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est accepté par 22 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage avec remerciements à son auteure (24 votants).

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 5.1.** Un tricolore a été déposé sur le bureau de chaque membre du Conseil municipal en vue de la prochaine Fête de l'Escalade.
- 5.2.** Une séance « Toutes commissions réunies » se tiendra le 30 novembre 2022 à 18h30 à la salle du Conseil municipal à la Maison du Charron. Celle-ci aura pour objet la présentation de l'état d'avancement du plan climat communal, tout en revenant sur ses aspects méthodologiques, son positionnement par rapport aux services communaux et sa portée à long terme.
- 5.3.** La surveillance du bureau du local de vote pour l'année 2023 sera la suivante :
- Vice-Présidence : M. Jean-Pierre Kapp, les Vert.e.s
Suppléant : M. Jérémie Jaussi, les Vert.e.s
 - Présidence : M. Djamel Bourbala, Le Centre
Suppléant : M. Daniel Ricci, Le Centre
- 5.4.** La sortie du Conseil municipal aura lieu le 29 avril 2023 en Suisse. Une feuille d'inscription circule parmi les membres du Conseil municipal.

6. DELIBERATIONS

- a. Budget 2023 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Rapport de la commission de la cohésion sociale

M. Sidler prend la parole :

« Lundi 7 octobre le budget de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance a été présenté en détail par sa Présidente, Mme Monnot-Crespi. La commission a relevé les efforts de la Fondation pour limiter les augmentations de budget, la subvention étant supérieur de 1,2 par rapport à l'année précédente. Nous avons salué le bon travail de collaboration qui est effectué au sein de cette Fondation. Ce budget a été validé à l'unanimité le 14 novembre par la commission de la cohésion sociale. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis prend la parole :

« La commission a auditionné comme de coutume la présidente de la fondation communale. La subvention de la commune à la fondation est en hausse de 1,2%, à 4,66 millions de francs. Les charges de personnel sont en hausse de 1%, étant rappelé que la fondation est liée par les « usages petite enfance (UPE 2020) » édictés par l'OCIRT et qui renvoient, pour les traitements, à la convention collective de la Ville de Genève, en particulier à son art. 26, qui lui-même renvoie à une échelle des traitements annexée à la convention de la Ville et reprise dans une annexe aux usages. En clair, l'OCIRT établit un standard, et pour ce qui est des salaires, ce standard est aligné sur celui de la convention de la Ville de Genève. La disposition relative à l'indexation n'est en revanche pas reprise par le standard de l'OCIRT. A la suite de cette discussion la commission a préavisé favorablement cette délibération à l'unanimité. »

Discussion

Mme Schmied prend la parole

« Le Centre regrette de ne pas voir au budget de la Fondation, une quelconque planification de l'augmentation du nombre de places de crèche pour répondre à l'importante demande des familles. Il a toujours été conscient que l'ouverture de nouvelles places impliquait un projet de construction et/ou d'aménagement conséquent, mais il peine à comprendre pourquoi le reste du Conseil est resté accroché au sens premier de sa motion présentée en octobre et sourd à le rejoindre dans son expression d'une volonté politique forte en ce sens. C'est pourquoi le PDC-Le Centre espère voir, dans le budget 2024 de la Fondation, une voie pour remédier à la situation actuelle. »

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération**D 19****Budget 2023 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le projet de budget 2023 joint à la présente délibération, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2023,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 novembre 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver le projet de budget 2023 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, prévoyant une subvention communale de CHF 4'779'530.-.
2. De porter au budget 2023 de la Ville de Versoix, sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de CHF 4'779'530 dont CHF 4'666'200 pour la couverture des charges de fonctionnement et CHF 113'330 pour payer l'intérêt et l'amortissement des prêts consentis.

b. Budget 2023 de la Ville de Versoix

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis prend la parole :

« J'ai l'honneur et le plaisir de présenter cette année le rapport de la commission finances, administration et économie relatif au projet de budget.

La commission s'est penchée sur le projet de budget 2023 lors de trois de ses séances automnales, les 6 et 20 octobre ainsi que jeudi dernier 17 novembre 2022.

J'aborderai d'une part la première séance et d'autre part, conjointement, les deux séances suivantes.

Lors de cette première séance du 6 octobre, la conseillère administrative en charge des finances, Mme Tchamkerten, a présenté le budget dans son ensemble, et plus particulièrement ses principales caractéristiques et grandes tendances sur le plan financier (évolution des charges et des revenus). Je n'y reviens que très brièvement, puisque ce Conseil municipal a déjà bénéficié peu ou prou de la même présentation publique ici même lors de la séance plénière du 10 octobre.

En quelques mots : un projet de budget en forte hausse, notamment sous l'angle des charges de personnel (+ 1,1 million) ainsi que des subventions et charges de transfert, des prévisions fiscales du canton au 30 juin 2022 très optimistes et une marge de manœuvre supplémentaire prise par le Conseil administratif dans l'estimation des recettes, plus optimiste encore que le canton, à hauteur de 0,6 millions pour l'année courante, et en comptabilisant 0,8 millions pour les correctifs sur les années précédentes là où rien n'avait été inscrit au budget 2022. Le budget grimpe de 42 à 45 millions de francs.

A ce stade les questions ont porté sur l'évolution de la situation économique générale, au vu du contexte géopolitique préoccupant, et sur les mécanismes salariaux, sur lesquels je reviendrai.

A noter du côté des investissements que l'enveloppe 2023 atteint 8 millions, pour une capacité d'autofinancement de 4,3 millions. La commission poursuivra et achèvera, indépendamment du budget 2023, sa réflexion autour des priorités en matière d'investissements lors de sa prochaine séance. Par ailleurs la dette resterait stable en 2023, à 50 millions. Enfin, et pour la première fois également depuis de nombreuses années, les intérêts de la dette repartiraient à la hausse, pour 30'000.-, en raison de la hausse des taux, affaire à suivre.

Lors des deux séances suivantes, la commission s'est concentrée sur les aspects thématiques du budget relevant de dicastères dont elle suit les travaux, à savoir les ressources humaines, l'administration dite « générale » et la promotion économique. Elle a également discuté dans le détail des questions financières transversales.

La commission a approuvé l'augmentation du taux d'activité de la déléguée à la promotion économique, à 60%, et décidé de traiter à sa prochaine séance la motion qui lui a été renvoyée en septembre. Elle a pris note avec enthousiasme des projets qui devraient se développer ces prochains mois, à commencer par les assises du 6 décembre.

Une majorité de la commission a en revanche refusé, par six voix contre 3, la création d'un nouveau poste à mi-temps à la communication après avoir

refusé la création d'un journal communal. La majorité a considéré qu'il convenait d'exploiter les outils existants, tels que le nouveau site internet, plutôt que de créer un nouveau vecteur papier, tout en constatant que la situation de Versoix était particulière puisqu'il fallait tenir compte aussi du mensuel indépendant Versoix Région, auquel la mairie achète une double page tous les mois. La minorité considérait au contraire, avec le Conseil administratif, qu'il convenait de doter la mairie d'un nouvel outil pour exposer ses projets et accomplissements dans des articles de fond, plus longs, détaillés et sur un papier de qualité.

La commission a également discuté de la création d'un nouveau poste à l'informatique, avant de l'approuver pour diverses raisons, dont le nombre accru de missions qui reviennent aujourd'hui à l'informaticien communal et le besoin impérieux par les temps qui courent, pour une commune comme pour une PME, de renforcer sa sécurité informatique.

La commission a par ailleurs refusé de multiplier par six, de 20'000 à 120'000 francs, le budget prévu pour les consultants externes, elle a autorisé une dépense de 70'000 francs au total, de manière à tenir compte de la facturation l'an prochain d'une partie des coûts liés au "diagnostic organisationnel". Ici aussi, une minorité de trois commissaires a jugé au contraire qu'il aurait été préférable d'autoriser le montant total demandé par le Conseil administratif, pour lui permettre de mener des procédures et de prendre des consultations juridiques. Je précise à cette occasion que la mairie ne compte aucun juriste dans les rangs de l'administration.

Concernant les mécanismes salariaux, le Conseil administratif a suggéré l'audition, jeudi dernier, de représentants de la commission du personnel. En substance, ils ont insisté sur l'importance, selon eux, d'une revalorisation des salaires, et indiqué que la commune de Versoix était un bon employeur. La commission a aussi pris connaissance de la mise à jour des estimations de recettes fiscales du canton au 30 septembre 2022. Ces estimations restent optimistes, surtout pour les années précédentes, et pour 2023, elles sont en baisse de 350'000 francs pour les personnes physiques, en hausse de 200'000 francs pour les PM et surtout, les recettes liées à la péréquation sont prévues en nette hausse. La tendance est en revanche plutôt incertaine, le groupe de perspectives économiques titrant sa dernière synthèse je cite, « Dans un climat miné par les risques, la conjoncture devrait se dégrader en fin d'année à Genève ».

Sur quoi, la commission a discuté des propositions du Conseil administratif, à savoir octroyer une augmentation annuelle de 1,2 % en moyenne + une indexation de tous les salaires de 3%, outre les autres mécanismes inchangés, à savoir les primes exceptionnelles d'ancienneté, de performance, l'augmentation possible au-delà du maximum de la classe de traitement et l'indemnité visant à couvrir une partie des primes s'assurance-maladie, une originalité datant de l'entrée en vigueur de la LAMal et qui représente 117.- par mois et par collaborateur.

La commission unanime a reconnu la nécessité de soutenir et les collaboratrices et les collaborateurs, en octroyant cette année une indexation en plus de l'augmentation, comme dans les autres collectivités publiques, compte tenu de l'inflation. Une majorité a en revanche tenu à limiter quelque peu l'écart que creuse une augmentation linéaire, une hausse de 3% sur un salaire de 10'000.- par mois représentant 300.- par mois, là où le collaborateur gagnant 5000.- ne touchera que 150.-. Elle a

prévu un système d'indexation de 2% complétée par une prime unique à verser en début d'année, pour les classes 1 à 3 de l'échelle des traitements. Cette solution a fait l'objet d'une opposition et de deux abstentions.

La commission a constaté à ce sujet que la grille salariale communale, composée de cinq classes uniquement, et ne laissant apparaître qu'un minimum et un maximum, était inadaptée pour la gestion d'une administration de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs. Toutes les fonctions sont réparties dans ces seules 5 classes, et aucun échelon annuel n'est défini, l'augmentation étant en théorie discrétionnaire et fondée sur le seul mérite, alors qu'en pratique, quasiment tous les collaborateurs en obtiennent une. La commission a donc invité le Conseil administratif à mettre en œuvre dès que possible l'étude qu'il envisage à ce sujet, pour aboutir à un système plus transparent.

Je me dois encore de relever, à l'égard des commissions thématiques, que toutes ont accepté leur budget respectif à l'unanimité et sans amendement. Toutes les hausses de subventions, pour la plupart dues à des mécanismes intercommunaux ou à des reports de charges (je peux citer quelques délicieuses abréviations administratives comme la FASE, le GIAP ou le SIACG), toutes ces hausses, ont été acceptées.

La commission des finances n'a remis en question aucun des différents nouveaux postes ou augmentation de taux d'activité demandés par l'exécutif: police municipale, bâtiments, urbanisme, cohésion sociale, informatique, toutes ces demandes ont été validées, pour un total de 3,2 équivalent plein temps supplémentaires.

Bref, les amendements effectués portent sur moins de 1% du total des dépenses.

S'il ne fallait retenir que quatre points forts: le budget met l'accent sur la lutte proactive contre l'isolement des seniors, la rénovation des bâtiments communaux à des fins d'économies d'énergie, la sécurité de proximité et prévoit une double revalorisation des traitements des membres de l'administration, tout en visant à protéger le pouvoir d'achat des salaires les moins élevés.

A l'issue de ses travaux jeudi soir, la commission a préavisé le projet de budget 2023 tel que modifié par 6 oui et trois abstentions et vous invite donc à l'approuver à votre tour, dans cette version.

Enfin et ce ne sont pas des mots creux, je remercie vivement, au nom de l'ensemble de la commission, le Conseil administratif et l'administration pour le travail conséquent et de qualité abattu dans le cadre de la préparation du projet de budget et de sa présentation au Conseil municipal, et tout particulièrement la conseillère administrative en charge des finances Mme Tchamkerten et le chef de ce service, notre secrétaire d'Etat aux finances en quelque sorte, Monsieur Virgile André. Qu'ils reçoivent en cette fin d'année toute notre gratitude. Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

M. Ricci prend la parole :

« Le Centre va soutenir le budget tel que présenté par le Conseil Administratif in corpore. Nous savons que le travail sur le budget a commencé il y a plusieurs mois déjà, les consultations sont faites par le

directeur de l'administration et de tous les chefs de service, un arbitrage et un choix est établi pour l'urgence et la nécessité du besoin.

Le Conseil administratif nous a présenté un budget à la commission des finances avec des augmentations de charges maîtrisées avec des augmentations de poste qui correspondent d'une part par des reports de charge du canton et d'autre part par une augmentation des services demandés par la population autant que par notre conseil Municipal.

Concernant l'indexation de 3% demandée pour le personnel, le Centre soutient cette proposition qui est un rattrapage partiel de l'indexation qui n'a pas évolué depuis 2014 pour le personnel travaillant dans notre administration, Versoix n'est de loin pas ville qui paie le mieux ses employés. Le Centre se soucie du bien-être et de la motivation des employés de notre administration, c'est pourquoi nous soutiendrons également le 1.2% d'augmentation.

Le Centre votera le budget proposé par le Conseil Administratif ce soir sans amendement. Nous remercions ce dernier et tous les services communaux pour le travail effectué. »

M. Pinto-Pereira prend la parole :

« Les Vert-e-s tiennent à saluer le travail du Conseil administratif et des services communaux dans l'élaboration du budget ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui ont été posées durant le travail d'analyse fine qui a été conduit.

Dans son ensemble, ce budget est cohérent et vise bien à répondre aux besoins de notre population ainsi qu'au bon fonctionnement de notre administration.

En particulier, nous tenons à mettre en évidence tout notre soutien au poste supplémentaire pour notre police municipale, qui répond à un besoin réel senti par la population et qui rejoint des discussions que nous avons eu au sein de ce Conseil municipal.

Ce poste supplémentaire donnera l'occasion de faciliter encore plus la coordination entre tous les acteurs sociaux et sécuritaires qui travaillent de pair au service du bien vivre ensemble de la population.

Une récente commission conjointe entre la cohésion sociale et bâtiment, gérance et protection de la population a mis en évidence aux yeux des commissaires la réalité de ce travail commun que nous saluons.

S'agissant des dimensions sociales, le groupe des Vert-e-s salue le travail réalisé pour offrir plus de places aux enfants pour les centres aérés et pour les mercredis ainsi que l'attention marquée à travers un nouveau poste dédié au soutien des seniors.

Pour ce qui est de la culture, du sport et des manifestations, force est de constater que de nombreuses augmentations viennent de prestataires dans le contexte de hausse des prix que nous connaissons, en particulier celui de l'énergie.

Soutenir le budget dans ce domaine c'est continuer à offrir des prestations dont nos citoyennes et nos citoyens ont besoin.

Dans la même logique haussière, nous ne pouvons que faire avec l'ensemble des charges contraintes même si nous relevons la pression qu'elles exercent sur les marges de manœuvre de l'exercice budgétaire.

Par ailleurs, la vision d'avenir de notre commune va se traduire par l'écriture d'une nouvelle version d'un plan directeur communal avec des dimensions très transversales.

Il convient là aussi de se donner les moyens de cet exercice.

Nous tenons également à quittance la nécessité du poste supplémentaire au service des bâtiment et gérance dans un contexte où un travail d'importance est attendu dans ce domaine pour les prochaines années.

À ce propos, il convient de se rappeler les enjeux primordiaux qui nous attendent en particulier sur la question climatique.

A l'instar du canton qui vient d'annoncer un plan ambitieux d'un milliard de francs, nous allons notamment devoir investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments de la ville de Versoix. Dans ce contexte, conjugué à une situation où les prévisions fiscales et économiques n'offrent pas de grandes marges de manœuvre et où le budget présenté est déficitaire, il convient de fixer des priorités et de s'assurer de la pertinence de toutes les dépenses supplémentaires demandées afin d'être prudent.

C'est dans cet exercice que notre vision s'éloigne un peu de celle du Conseil administratif.

L'exercice est certes délicat et peu populaire, mais il est nécessaire de trouver le bon équilibre entre les besoins légitimes de prestations de notre population et de fonctionnement de l'administration avec les contraintes financières dans une perspective durable.

C'est la raison pour laquelle le groupe des Vert-e-s s'associe à une évolution nuancée de la version du budget présentée par le Conseil administratif dans les quelques domaines où nous n'avons pas été convaincus afin d'entrer dans cette logique de priorité qui doit garantir, malgré un budget déficitaire, des finances saines et la capacité de notre commune à investir dans la transition écologique. »

M. Marro prend la parole :

« Madame le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, cher public,

En premier lieu, je tiens à remercier tout particulièrement tous les employés et les employés de la mairie de Versoix pour leur dévouement. Continuez à faire du bon travail ! Les entreprises rêvent de trouver des employés et des employés comme vous.

Le projet de budget 2023 prévoit pour compenser le renchérissement, une indexation de 3% au personnel de la Ville de Versoix.

Nous, le parti socialiste, sommes défenseurs des salariées et des salariés, des rentières et des rentiers de l'AVS, mais aussi du Service public. La défense de tous les salariés est également dans mes gènes comme pour le sport et combattre les inégalités. En politique, ma couleur est le rose, mais quand les partis s'attaquent à une diminution de prestations, je deviens rouge... de colère. Le seul parti du Conseil municipal à se situer à gauche est le Parti socialiste.

A plusieurs reprises, M. Honoré, journaliste de la TV Versoix a mentionné dans ses articles que le Parti socialiste et PLR se soutenaient et faisaient alliance. Evidemment, il n'en a jamais été question.

Que le PLR s'attaque aux salariés, c'est tout à fait logique et normal, celui-ci défend entre-autre le patronat, les multinationales, mais les Verts, ça été

une vive surprise. Il est vrai que durant cette législature, ces deux partis se réunissent fréquemment pour faire des attaques notamment contre le Conseil administratif. La semaine passée, la forte alliance de la couleur verte, les Verts, et de la couleur bleue, le PLR, s'est réunie pour faire des amendements sur le budget 2022. Je me alors suis demandé si les Verts et le PLR devenait le Parti des Verts-libéraux au Conseil municipal.

Cela fait de nombreuses années que je participe au Conseil municipal et à la commission des finances. Autant M. Malek-Asghar défendait bec et ongles son programme de budget et laissait peu place aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux pour faire des critiques, autant Mme Tchamkerten est restée pour le moment silencieuse. Elle ne s'est encore jamais exprimée sur les amendements à l'encontre du personnel.

Observant que l'Union syndicale a demandé une hausse des salaires de 4 à 5 % pour 2023 et que la convention patronale de l'industrie horlogère et Unia sont parvenus à un accord sur la pleine compensation de renchérissement dans l'horlogerie, que de nombreuses communes du canton vont être indexées à 3 %, le parti socialiste soutient le projet de budget et combat l'amendement proposé par les Verts et le PLR.

Je vous rappelle que le Parti socialiste avait déjà demandé l'année dernière l'indexation pour le personnel de la mairie, mais qu'elle avait été rejetée de peu. A ce propos, j'aimerais remercier tout particulièrement le Parti du centre qui avait fait la constatation que le personnel de la mairie n'avait plus reçu de compensation depuis 2014 au moins et m'avait promis de faire le nécessaire pour cette année.

Savez-vous que même en accordant le 3%, le coût de la vie ne serait même pas compensé ? Pour véritablement tout compenser, il faudrait instaurer un rattrapage, comme cela se faisait à l'Etat et à la ville de Genève dans les années 1990.

Les Verts et le PLR s'accordent à vouloir faire des inégalités entre employés. En effet, l'employée ou l'employé qui se trouve au sommet de la classe 3 recevrait une indemnité de CHF 500.-, tandis que celle ou celui se situant en classe 4 et 5, ne recevra rien.

Je ne peux admettre cela. Enfin, Il n'y a qu'une chose qui me tient à cœur, c'est de sauver le pouvoir d'achat des employés et des employées de la Mairie.

Pour cet amendement, je demande que le vote ait lieu à l'appel nominal.

Amicalement vôtre. »

M. Leiser prend la parole :

« Le sujet de la promotion économique m'est cher et je félicite la commission des finances d'avoir pu passer son personnel de 45 % à 60 %. Toutefois, dans les comptes relatifs aux charges de personnel ne figure pas un seul franc. Je crois comprendre que ces charges, liées à une seule collaboratrice, sont noyées dans la ligne « administration générale » pour que l'on ne puisse pas distinguer son revenu. J'apprécierai qu'un petit rappel soit fait dans les divers pour expliquer qu'un salaire lié à la promotion économique est considéré dans les comptes liés à l'administration générale. Il y a quelques semaines, le Conseil municipal a voté à l'unanimité une motion pour que le budget pour la promotion économique puisse être augmenté pour un poste de travail à 100 % ou 2 postes de travail à 50 %. Je

constate que ce n'est encore le cas pour le budget 2023 et le regrette. J'encourage le Conseil municipal à y revenir pour 2024.

Je constate le peu d'effort fait sur les dépenses de manière générale et regrette qu'il n'y ait pas de geste apporté pour le contribuable qui vit lui aussi des moments difficiles et une augmentation des coûts de l'énergie.

J'aimerais proposer à titre symbolique une baisse de la valeur de l'impôt communal à 45 centimes, ceci notamment afin de marquer un signal vis-à-vis de la population.

L'an prochain, au Grand Conseil auront lieu les discussions sur les reports de charges, notamment pour ce qui concerne la culture et les manifestations. Il est fort à parier que la Ville de Genève va baisser son centime. La ville de Versoix pourrait suivre ce rythme pour que les sociétés versoisiennes ne soient pas tentées de quitter le territoire communal. »

La Présidente annonce un premier amendement avec la baisse du centime additionnel de 45.5 centimes à 45 centimes.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Je pensais qu'il y avait un secret de commission, je suis étonnée d'entendre certaines informations ce soir. Je pense là aux propos de M. Marro.

S'agissant de l'indexation, je précise qu'il ne s'agit pas d'une indexation de rattrapage. Le Conseil administratif a estimé que le renchérissement concernait l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, sans discrimination sur certains salaires.

Concernant la baisse du centime, pour des raisons de prudence, le Conseil administratif a choisi de garder le taux à 45.5. Je n'ai pas compris le calcul de M. Leiser concernant le 0.5 ».

M. Leiser a effectué une règle de 3 (à l'époque 1 centime équivalait à environ CHF 500'000.-) et a considéré notamment les incidences estimées à la louche sur la péréquation.

M. Curvaia prend la parole concernant l'augmentation des ressources pour la promotion économique versoisienne :

« Cet été, le Centre avait fait un constat d'appauvrissement artisanal et d'une stagnation ou d'un manque de surfaces artisanales. Le Centre a retroussé ses manches et est très attentif sur ce qui se passe sur les sites de FAVARGER et de l'ancienne Papeterie.

Mais revenons au budget. Le Centre est d'avis que la Commune de Versoix doit se donner les moyens de regarder l'avenir avec sérénité. Pour ce faire, il est primordial que les entreprises, les sociétés et les commerçants à Versoix soient écoutés, entendus, soutenus et accompagnés. Il n'y a pas de miracle : il faut une oreille attentive et du personnel compétent pour cela. Le Centre a estimé qu'il était nécessaire de mettre à disposition plus de temps de travail à notre chargée à la promotion économique. C'est-à-dire de passer d'un taux d'occupation de 45% à un taux de 60% pour l'année 2023. Pour la suite, nous pensons qu'il serait judicieux d'ouvrir un nouveau poste à 40% pour 2024. Cela dotera le service d'un équivalent d'un EPT à 100% en deux postes. Cet investissement nous permettra d'attirer plus d'artisanat et/ou de nouvelles sociétés sur notre territoire. C'est une

opportunité d'avoir de nouveaux emplois pour les versoisiennes et versoisiens mais aussi pour plus de rentrées fiscales pour la Commune.

Si nous voulons continuer à nous développer et à assurer un service à la population de qualité, il nous faut être cohérent et soutenir une augmentation des moyens ou du personnel, c'est un bon début. »

M. Marquis demande sur quel document se base l'amendement proposé par M. Leiser. Il demande par ailleurs la projection sur grand écran de la délibération relative au budget 2023 de la Ville de Versoix, qui a fait l'objet de discussions au sein de la dernière commission FAE. Il constate qu'elle ne contient pas les propositions d'amendement votées en commission FAE.

M. Marquis évoque enfin le nom de M. Malek Ashgar, ancien Conseiller administratif de la Ville de Versoix et rappelle qu'il a toujours tenu compte, dans les délibérations, des amendements au budget votés en amont au sein des différentes commissions. En effet, c'est sur la base des discussions en commission que les délibérations étaient préparées.

21h21 : Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

21h26 : La séance reprend.

M. Marquis commente les amendements proposés et votés en commission FAE lors de sa dernière séance.

Discussion autour du premier amendement

M. Zeder prend la parole :

« Le groupe PDC-Le Centre peine à comprendre la motivation de cette demande de réduction.

Hormis les frais de conseils juridiques ordinaires, prévus pour régler des affaires communales courantes, notamment dans les domaines RH, immobilier et urbanisme, cette ligne budgétaire comprend à juste titre :

- Le coût pour effectuer le diagnostic organisationnel de notre administration, enquête demandée avec insistance et attendue avec impatience par ce Conseil Municipal.
- Les frais des procédures judiciaires en cours, connues de tous-tes, qu'une partie de ce même Conseil a largement contribué à amplifier, voire à envenimer ; et qui semblent loin de trouver un terme, puisque la partie adverse a refusé d'entrer en matière sur une proposition d'accord global, formulée par le juge en septembre dernier (comme nous le précise la réponse du CA à la motion M8, point 7a de l'Ordre du jour).

S'il s'agit simplement, ici, de provoquer un dépassement pour obliger notre Conseil Administratif à le justifier ensuite en commission FAE, comme le demande expressément la motion M8 votée par ce Conseil, soit, qu'il en soit ainsi ! Mais le PDC-Le Centre ne votera pas cet amendement ! Il fait confiance au Conseil Administratif dans sa gestion. »

M. Marro en fera de même et réitère sa confiance au Conseil administratif.

M. Foster prend la parole :

« Madame la Présidente, des membres de ce Conseil Municipal demandent depuis plus d'une année que le CA s'abstient de s'engager dans des procédures judiciaires disproportionnés contre des journalistes et des médias.

Frustrés par la réponse du CA, ces membres ont dû présenter la Motion M8 "Stop aux dépenses". Cette motion a été acceptée par 21 oui, aucun non et 3 abstentions le 20 juin 2022.

Madame la Présidente, cet amendement est cohérent avec, et renforce le message "Stop aux dépenses", et les Vert·e·s de Versoix invitent les membres de ce Conseil Municipal d'accepter cet amendement.

Merci Madame la Présidente"

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote du premier amendement.

Le premier amendement, soit une baisse de CHF 50'000.- de la ligne « Honoraires consultants Secrétariat général » est accepté par 16 oui, 8 non et aucune abstention (24 votants).

Discussion autour du deuxième amendement

M. Marquis rappelle que cet amendement concerne le projet de journal de la Mairie proposé par le Conseil administratif qu'une majorité de la commission a considéré non nécessaire. Cette proposition avait déjà été effectuée il y a 5 ans et refusée à l'unanimité de la commission culture et communications. Le PLR n'a pas changé d'avis.

M. Ricci prend la parole :

« Concernant la ligne imprimés, le Centre est sûr qu'il faudra communiquer sur les différents dossiers importants à venir de la commune de Versoix. Le support du journal Versoix-Région n'est pas un journal communal de la ville de Versoix et le support n'est pas adéquat pour traiter et développer dans le détail les sujets importants. Certains pensent que le site internet est suffisant pour faire de l'information et qu'il suffit de mettre en ligne un dossier pour que tout Versoisien ait l'accès au document, le Centre est persuadé que toute une partie de la population n'aura tout simplement pas l'information, c'est pourquoi nous nous opposons à la suppression du montant de cette ligne, il nous apparaît important de pouvoir communiquer à toute notre population. »

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« A vouloir créer un journal de l'autorité communale, le CA fait la démonstration qu'il n'a pas compris la chance qu'il a d'avoir, à travers le Versoix-Région, un journal local qui vit depuis 30 ans. C'est l'opportunité pour notre commune de voir et lire la vie mensuelle de nos concitoyennes et nos concitoyens : par exemple de nombreux clubs se mettent en vitrine, les événements locaux sont restitués à travers des photos qui réjouissent les grands et les petits, les positions politiques sont exposées et les commerçants locaux l'utilisent comme support.

Bien sûr, certains articles d'opinion peuvent déplaire et certaines retranscriptions ne correspondent pas à l'image qu'on s'est construite ; mais n'est-ce pas cela la démocratie ? La pluralité des points de vue crée le débat et les journaux du monde en entier ont une ligne rédactionnelle ! Par ailleurs, n'oublions pas que depuis toutes ces années, le journal tient grâce à des équipes de volontaires qui ne sont pas des journalistes professionnels ! Alors saluons leur travail et remercions-les de leur engagement.

Et si la Mairie a besoin de plus de place pour ses communications, alors qu'elle ne cherche pas à développer un ersatz à travers un nouveau média écrit mais qu'elle discute avec les responsables du Versoix Région afin d'augmenter sa présence dans ce journal, comme elle l'a fait par deux fois cette année, et qu'elle présente un projet cohérent à notre conseil qui accueillera certainement très favorablement les besoins dans ce sens. »

Mme Enhas prend la parole :

« L'idée avec cette ligne budgétaire est de pouvoir communiquer différemment. Il n'a jamais été question de remettre en question Versoix Région. La Mairie continuera à communiquer dans Versoix Région. Toutefois les pages du Versoix Région ne permettent pas d'être suffisamment libre dans notre communication. La Mairie est par ailleurs liée au rythme des publications et ressent le besoin de communiquer selon un autre rythme (articles de fond, mesures de prévention, etc.). Elle signale enfin que la question de l'identification de la Mairie de Versoix est importante. Le Conseil administratif relève l'intérêt de rendre les pages de la commune plus visibles et de pouvoir toucher toute la population. »

M. Varonier prend la parole :

« Je suis étonné de l'augmentation de cette ligne. Nous avons la chance d'avoir le Versoix Région, un magnifique site internet ainsi que plusieurs panneaux LED permettant de transmettre des informations ou la manière de les trouver. Nous avons réalisé de nombreux projets ces dernières années et je pense que la communication s'est bien faite. Il y a également dans le budget un montant prévu pour des impressions supplémentaires. Ainsi, le PLR n'a pas d'intérêt pour ce nouveau journal. »

M. Conus ne comprend pas pourquoi un potentiel journal trimestriel pourrait mieux remplir sa fonction qu'une double page dans un journal que tout le monde connaît et reçoit régulièrement.

M. Zeder peine à comprendre les positions de certains car tous les partis demandaient plus de transparence et plus de communication

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote du deuxième amendement.

Le deuxième amendement, soit une baisse de CHF 50'000.- de la ligne « Imprimés » est accepté par 16 oui, 8 non et aucune abstention (24 votants).

M. Leiser constate que Mme Enhas a utilisé le terme « subvention » au Versoix Région. Il tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un rapport contractuel que la Mairie a avec le journal qui prévoit quelques pages à disposition de la commune.

Discussion autour du troisième amendement

M. Foster rappelle que cet amendement concerne la suppression du poste de chargé de communication à 50 %. Les Vert.e.s considèrent qu'un ½ poste supplémentaire n'est pas nécessaire actuellement et propose de le supprimer.

M. Marro considère que le patron a besoin d'employés à certains postes. Il relève la nécessité d'avoir la possibilité de remplacer une personne à un poste clé. Il souligne l'importance de la communication.

M. Ricci prend la parole :

« Concernant la suppression de la proposition d'avoir un 0.5 poste supplémentaire à la communication, la charge de travail actuelle de la personne responsable de la communication qui s'occupe d'alimenter le site internet, notre intranet, et de plus s'occupe des articles et des communications de la mairie, etc. Elle est surchargée et cumule les heures supplémentaires. De plus, plusieurs demandes de notre Conseil, entre autres la motion M13 par exemple, sans parler des remarques régulières et récurrentes de certains membres de ce conseil depuis 2 ans, des remarques concernant notre extranet, du manque de suivi pour les mises à jour du site de la commune de Versoix. Je suis un peu surpris aujourd'hui que les mêmes qui demandent plus de services refusent un demi-poste pour soulager notre chargée de com. De plus, c'est un service transversal entre tous les services de la commune, en termes de risque RH, c'est un point noir, défini comme tel, car en cas d'absence, il ne suffit pas de prendre un intérimaire, lui donner tous les accès, et croire que le travail et sa continuité soit faite. Si nous ne soutenons pas la proposition de notre Conseil Administratif, il y aura des choix à faire sur les services demandés, par notre Conseil entre-autres, et certains ne pourront plus être assurés de façon adéquate. C'est pour toutes ces raisons que le Centre s'oppose à la suppression de ce demi-poste. »

M. Conus signale que la problématique des panneaux LED qui ne fonctionnaient pas ne concerne absolument pas le domaine de la communication mais celui de la technique. Par ailleurs il lui semble que l'on cherche plutôt une réorganisation du service. On ne demande pas plus de services mais une amélioration du cahier des charges permettant des remplacements.

Mme Enhas tient à redire pour l'ensemble de ce budget, les demandes en personnel sont extrêmement raisonnables et concentrées sur des secteurs où les besoins particuliers sont clairement identifiés et en lien avec le développement de certains projets.

Le poste de communication est un poste d'un secteur clé de l'administration. A ce poste, la personne travaille de manière transversale pour l'ensemble de l'administration et avec l'ensemble de l'administration. La personne travaille également pour transmettre des communications qui proviennent du

Conseil administratif mais également celles qui proviennent du Conseil municipal. Comme l'a rappelé M. Ricci, il y a des demandes récurrentes concernant ce secteur.

Lors des deux séances de commission durant lesquels tous les argumentaires ont été transmis et expliqués en long en large et en travers. Vous savez exactement toutes les tâches réalisées par la personne chargée de communication. Vous savez également qu'il s'agit d'un poste unique, identifié par le Conseil administratif comme un poste clé qui nécessite un renforcement. Le risque est extrêmement important de laisser une personne seule à ce poste.

De manière générale, notre politique des ressources humaines a été développée par paliers depuis la législature précédente. Tout d'abord il y a eu une réorganisation de l'administration, lancée en 2016-2017, puis une phase de stabilisation. Nous avons ensuite traversé la période du COVID et avons très peu à ce moment-là renforcé les services communaux. Nous avons en 2022 traversé une phase difficile de restrictions budgétaires et avons freiné l'engagement de personnes. S'agissant du budget 2023, des besoins absolument indispensables pour l'administration ont été identifiés. Le poste à la communication en fait partie.

Je tiens aussi à relever que pendant les années précédentes, nous sommes toujours restés dans l'enveloppe budgétaire avec peu de développement de l'administration.

S'agissant des chiffres, un renforcement de la communication à temps partiel correspond sur l'ensemble des charges de personnel budgétées pour 2023 à 0,38 % ; sur l'ensemble des charges du budget 2023, c'est-à-dire sur près de 44 millions de francs, ce poste correspond à 0,13 %.

Je m'étonne alors d'entendre, lors de la discussion sur la suppression la ligne « Imprimés », qu'il faut utiliser les pages du Versoix Région et développer la communication dans ce lectorat. Comment va-t-on faire ? Avec une personne qui n'arrive aujourd'hui pas à répondre à son cahier des charges. Il n'y a pas de ressources suffisantes dans ce secteur. Si ce poste supplémentaire n'est pas octroyé ce soir, il ne sera pas possible de développer la communication ni délivrer les prestations délivrées actuellement. Le Conseil administratif sera donc obligé de procéder à certaines coupes.

M. Kapp prend la parole au nom des Vert.e.s :

« Nous considérons la création d'un nouveau poste de communication de 0,5 EPT pas nécessaire, car nous avons l'impression que ces nouvelles capacités devraient servir en première ligne à développer et produire un nouveau journal communal par la mairie. Cela n'est pas nécessaire.

Nous sommes de l'avis que notre ville dispose avec le Versoix Région d'un bon moyen de communication avec ses citoyens, qui apprécient ce journal en forme papier ou son équivalent électronique depuis très longtemps. La ville dispose de deux pages par journal pour présenter les affaires d'importance et deux fois par an de quatre pages. Si nécessaire, la ville a certainement la possibilité de demander au Versoix Région de l'espace supplémentaire. Le journal ne va certainement pas s'y opposer.

Pour intensifier la communication et le dialogue avec la population, notre commune dispose en plus d'un instrument idéal avec son site internet qui

offre plein de possibilités pour diffuser de l'information approfondie, et même des articles de fond sur des sujets particulièrement intéressants. »

M. Lambert constate quelques paradoxes présentés par les défenseurs de l'amendement. Tout d'abord le fait de concevoir les pages représente un travail supplémentaire. Les supports techniques dont parle M. Conus sont des supports de communications qui doivent notamment être mis en page et mis à jour par la chargée de communication. Le plan climat va nécessiter une communication importante afin de le faire connaître et de sensibiliser la population à ce sujet. Les ateliers de concertation nécessitent aussi un traitement des informations et un important travail, non seulement classique de bureau, mais également en dehors des heures de travail, à fournir par les services (des travaux, de l'urbanisme ou de la promotion économique). Le Conseil administratif souligne l'intérêt de rester cohérent en soutenant la création de ce poste supplémentaire, afin d'éviter la suppression de certaines prestations.

M. Ricci constate que le travail autour du budget a été entrepris depuis de nombreux mois. Il est très surpris des positions et conseils que certains donnent ce soir à l'administration. Il trouve en effet intolérable qu'une personne se retrouve avec 100 heures supplémentaires. Il aimerait entendre Mme la Conseillère administrative déléguée aux finances défendre un peu plus ce poste.

M. Foster signale que les Vert.e.s ont demandé au Conseil administratif une stratégie claire pour le secteur de la communication.

M. Diaz prend la parole :

« Nous sommes tous en faveur d'une meilleure communication. Quand on entend dans la présentation destinée au Conseil municipal que l'on veut développer un outil de communication TikTok, cela me semble très bizarre. Je relève l'importance de mieux communiquer avec les outils qui sont à disposition. »

M. Pinto Pereira demande une suspension de séance de 5 minutes.

21h48 : Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

21h54 : La séance reprend.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le troisième amendement, soit la suppression du poste de chargé de communication à 50 %, est accepté par 16 oui, 8 non et aucune abstention (24 votants).

Discussion autour du quatrième amendement

M. Marquis signale que la commission FAE a ouvert une discussion assez intéressante sur les mécanismes salariaux et a proposé au Conseil administratif de la poursuivre l'an prochain. Elle a évoqué différentes pistes

pour l'indexation 2023. Le principe même de l'indexation 2023 est accepté par la commission. Plusieurs propositions de solutions ont fleuri concernant le taux. Un compromis a été trouvé avec une solution à 2% et une prime unique de CHF 500.- destinée aux salariés des classes 1 à 3. M. Marquis propose d'ouvrir le débat ou une suspension de séance.

Mme Enhas indique que le Conseil administratif s'est penché sur la proposition de la commission. En termes de légalité, elle rappelle que l'article 29 de la LAC spécifie les compétences du Conseil administratif et du Conseil municipal. Selon l'article 12 des statuts du personnel de la Ville de Versoix, le Conseil municipal fixe chaque année l'indexation applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Elle ne remet donc pas en question le principe de l'indexation. Toutefois, en ce qui concerne les primes, pour le Conseil administratif cet amendement n'est pas envisageable car il ne s'agit pas d'une compétence du Conseil municipal mais du Conseil administratif.

Pour cet amendement M. Marro demande un vote nominal.

La Présidente signale que selon le règlement du Conseil municipal cette demande doit émaner de 5 membres du Conseil municipal, ce qui est le cas.

M. Conus demande si la décision en lien avec la participation à la LAMAL appartient au Conseil administratif ou au Conseil municipal.

Mme Enhas indique que ceci doit faire partie des statuts du personnel. Elle rappelle que dans le cadre de l'approbation des statuts du personnel par le Conseil municipal, certaines primes sont effectivement prévues. Dans le cadre d'une révision des statuts du personnel, de nouvelles primes pourraient être prévues.

M. Leiser constate que l'amendement fait mention de précisions à donner sur la façon d'apporter une indexation. Il est d'accord sur le principe mais considère que l'on veut trop aller dans le détail. Toutefois il appartient au Conseil municipal de voter une enveloppe globale qui permet ensuite au Conseil administratif de définir sa politique salariale. Il propose pour rester en conformité de voter sur le principe afin de ne pas être obligé d'annuler l'amendement.

Mme Enhas indique en effet que certaines problématiques ont été relevées. L'amendement propose l'attribution d'une prime de CHF 500.- aux collaborateurs des classes 1 à 3. Or, cette disposition met les collaborateurs dans une situation d'inégalité. Un collaborateur qui s'estimerait lésé par cette disposition pourrait tout à fait la contester et aller même jusqu'à la Chambre administrative de la Cour de Justice. Le Conseil administratif est pas d'avis que cette proposition soit une proposition intéressante pour l'ensemble de l'administration.

M. Varonier considère qu'il aurait été préférable d'utiliser un vocabulaire différent comme par exemple une aide pour les bas salaires pour subvenir à la hausse des coûts actuelle. L'idée est d'aider de favoriser les personnes qui ont les salaires les plus bas.

M. Diaz rappelle que les membres de la commission FAE a abordé la question de la dispersion des salaires dans la commune. 80 % des employés sont dans les catégories 1 à 3. L'idée de cette prime de cherté est de soutenir ses employés dans ce moment difficile pour chacun en raison de l'inflation actuelle.

M. Lambert revient rappelle que les autres communes ont suivi les indexations depuis 2015. Le Conseil administratif estime que le moment est venu de répondre à la question de l'inflation actuelle et d'accompagner un rattrapage minimum étant donné qu'il y a de l'argent dans les caisses communales.

M. Marro entend que l'on veut encourager les employés, il indique que le plus simple est donc de leur accorder 3 %.

M. Diaz constate que personne ne s'oppose à l'indexation et à une augmentation des salaires. Toutefois, pour assurer le bon fonctionnement d'un état, il n'y a pas que les frais de fonctionnement à assumer, il est également nécessaire de penser à l'avenir. Le groupe des Vert.e.s relève l'importance d'avoir une capacité financière suffisante pour pouvoir notamment investir dans les projets liés à la transition énergétique.

M. Lambert est partiellement d'accord car pour assumer ces projets, il est nécessaire d'avoir du personnel motivé et payé à sa valeur.

M. Varonier considère que la majorité des personnes vivant à Versoix travaillent dans des entreprises privées. Il relève l'intérêt de mettre cette question en relation avec les entreprises privées dont les employés versois n'auraient pas forcément ces augmentations .

Mme Tchamkerten tient à donner quelques chiffres : 3 % représentent CHF 370'000.- ; le calcul prenant en compte la proposition d'amendement, on arrive à CHF 300'000.-, la différence est de CHF 70'000.-. Par ailleurs, elle demande si les membres du Conseil municipal qui ont proposé cet amendement veulent le maintenir étant donné le doute exprimé sur la légalité de la proposition.

M. Zeder fait part de sa satisfaction à entendre Mme la Conseillère administrative s'exprimer sur le sujet. Il pensait avoir été élu au sein d'un Conseil municipal et a l'impression de se trouver dans une épicerie et s'en désole.

M. Marquis rappelle que le débat a débuté en commission. Il souligne l'intérêt d'avoir le courage de ses idées. Chacun a ses positions, il relève l'importance d'arriver à un compromis. C'est pourquoi il propose une suspension de 2 minutes.

22h18 : Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

22h22 : La séance reprend.

Pour faire suite aux échanges pendant la suspension de séance, M. Pinto-Pereira indique qu'il est proposé de modifier l'amendement comme suit : indexation à 2,5 % pour l'ensemble des employés, sans prime.

Discussion

Mme Enhas signale que la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance s'aligne pour ses employés sur les conditions offertes aux employés de la Ville de Genève. L'amendement proposé par le Conseil administratif de la Ville de Genève est de 2,8 %.

A noter que les employés de la Ville de Versoix n'ont pas pu bénéficier d'indexation régulière depuis 2015. Un rattrapage impliquerait d'indexer les salaires à 4,8 %.

M. Marro

Compte tenu que les employés de la Ville de Versoix n'ont pas eu d'indexation depuis 2014, M. Marro reste figé sur une indexation à 3 %. Il rappelle le vote nominal en vigueur.

La parole n'est plus demandée et la Président procède au vote nominal.

Le quatrième amendement, soit l'indexation des salaires à 2,5 %, sans prime aux fonctionnaires, est accepté par 16 oui, 8 non et aucune abstention (vote nominal, voir annexe, 24 votants).

Discussion autour du cinquième amendement

La Présidente rappelle que cet amendement concerne une baisse du centime additionnel de 0.5 points, de 45.5 à 45.

Mme Schmied s'étonne que l'on puisse voter un tel amendement sans connaître les tenants et aboutissants au niveau financier. Elle demande des explications complémentaires.

Mme Tchamkerten signale que le Conseil administratif n'a pas prévu cette hypothèse de baisser la valeur du centime. Ce n'est pas dans sa stratégie actuellement. Elle constate qu'il est inconfortable pour les membres du Conseil municipal de voter à ce sujet et considère qu'un débat aurait été nécessaire en commission.

M. Zeder est étonné de cette demande de baisse de centime.

M. Leiser indique qu'il n'est pas question d'enlever cet argent des lignes du budget. L'idée est de donner un signal politique au contribuable. Il est possible d'augmenter le déficit prévu.

Mme Tchamkerten entend les arguments. Il faut voir à plus long terme, Quid des années suivantes ? Il s'agit d'un sujet à ne pas prendre à la légère. Il sera nécessaire d'en discuter en commission à plusieurs reprises probablement. Une décision de cette ampleur ne se prend pas en une seule séance.

M. Riat constate que le sujet est très sensible et qu'il n'a pas été abordé auparavant. Il est inconcevable de décider ce soir d'une baisse du centime additionnel sans en avoir parlé au sein des groupes.

M. Varonier n'avait pas du tout envisagé une baisse du centime. Il trouve très louable mais est interpellé notamment car une annonce a été faite concernant l'augmentation du déficit.

Mme Enhas constate que l'on vit des périodes de grande incertitude avec des budgets serrés. Elle relève la difficulté de gérer les prévisions fiscales et signale à Versoix une légère baisse des PP mais une augmentation des revenus des PM. On se repose beaucoup sur les prévisions du canton. On constate des résultats ces dernières années comportant de très bonnes surprises. On ne sait pas ce qui nous attend pour la suite, notamment en ce qui concerne la péréquation intercommunale. Elle souligne l'importance de rester dans la prudence.

M. Foster signale être de la classe moyenne. Il n'aime pas l'inflation mais n'attend pas une diminution du centime.

Mme Schmied constate que tous ici sont pour défendre les valeurs et les projets pour la Ville de Versoix. Le Conseil municipal est face à un monde incertain et à un défi climatique qui va demander beaucoup d'investissement financier. Elle a du mal à entendre l'idée de baisse du centime et grever pour la suite le budget. Elle votera contre cet amendement.

La parole n'est pas demandée et la Présidente procède au vote.

Le cinquième amendement, soit une baisse du taux du centime additionnel de 45.5 à 45.0, est refusé par 21 non, 1 oui et 2 abstentions (24 votants).

La Présidente procède au vote du budget amendé.

Délibération

D 20

Budget 2023 de la ville de Versoix

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 45'474'300** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 305'002**, soit net **CHF 45'169'298**) aux charges et de **CHF 44'987'770** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 305'002**, soit net **CHF 44'682'768**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF 486'530**,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 486'530** et résultat extraordinaire de **CHF 0**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 4'806'481**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à **45.5 centimes**,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 7'988'200** aux dépenses et de **CHF 550'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **CHF 7'438'200**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 4'806'901**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 2'631'719**,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Développement durable du 8 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 3 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Aménagements et transports du 1er novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 17 novembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

conformément à l'art. 12, du statut du personnel de la Ville de Versoix, du 27 juin 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 0 non et 4 abstention,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de **CHF 45'474'300** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 305'002**, soit net **CHF 45'169'298**) aux charges et de **CHF 44'987'770** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 305'002**, soit net **CHF 44'682'768**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF 486'530**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 486'530** et résultat extraordinaire de **Fr 0**.

2. D'approuver une indexation de **2.5%** des traitements de l'ensemble des fonctionnaires et des échelles de traitement.
 3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à **45.5 centimes**.
 4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à **100 centimes**.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de **CHF 2'631'719** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
 6. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- c. Crédit de CHF 265'000.- au STVEP pour l'achat d'engins et de CHF 79'000.- au Secrétariat général (Police municipale) pour l'achat d'un véhicule de patrouille

Rapport de la commission AT

M. Riat prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, chers-es collègues,

Consécutivement à la présentation de ces deux crédits dissociés, la commission Aménagement et Transport s'est penchée avec beaucoup d'intérêt sur ce dossier.

Dans un premier temps, nous avons été conviés à la voirie, afin de mieux nous rendre compte des véhicules nécessitant d'être remplacés, tout en bénéficiant des explications données sur place. Visite qui nous a permis effectivement de mieux comprendre, et de visualiser les engins de travail et le véhicule concernés.

De nombreuses questions ont été posées aux chefs de service et au chef de secteur de la voirie, entre autres, sur les caractéristiques techniques, sur la durée de garantie du constructeur, et aussi, sur les délais de livraison.

Il sied de préciser également que la commission reste très sensible aux options de motorisation électrique, traitées pour chacun des engins et du véhicule à remplacer.

Pour les deux engins de la voirie, soit la laveuse/déneigeuse, et la tondeuse, nous sommes confrontés à la réalité du terrain si je puis dire. Ce sont des engins robustes et lourds, avec 4 roues motrices, des équipements et des utilisations spécifiques. Malgré les recommandations du service, d'acquérir ces véhicules à moteur diesel, les membres de la commission ont insisté pour l'acquisition d'engins électriques, ou une adaptation de fonctionnement avec un autre carburant. De nombreux critères ont été relevés au niveau de l'engagement, en plus de ceux que je viens de mentionner. Le temps de recharge des batteries trop long, la délocalisation des véhicules par rapport aux bornes de recharge, sont des critères qui, actuellement, restent incompatibles en termes de fonctionnement, de

maintenance et d'intervention. La laveuse/déneigeuse que l'on nous soumet, est de marque HAKO, et fabriqué en Allemagne. Elle est vendue par une société genevoise à Satigny. On pourra également continuer à monter notre saleuse, sur ce nouveau véhicule, paramètre appréciable.

Concernant la tondeuse frontale à ramassage central, nous nous trouvons en présence d'un tracteur avec des dimensions conséquentes. Largeur de coupe de 152 cm équipé d'un bac de ramassage de 950 litres « ce qui est conséquent » et d'un poids à vide de 1270 kg. Ces données techniques ne permettent pas d'ajouter un moteur électrique, sur un tel outil de travail. D'ailleurs on ne trouve pas sur le marché actuel, un véhicule de ce gabarit avec un moteur électrique. Il faudrait à ce moment-là, soit un véhicule sans bac de ramassage, soit un véhicule beaucoup plus petit, donc plus léger, afin de ne pas écraser le terrain lors de la tonte. Même si ce véhicule est fabriqué au Japon, il est vendu à Genève, par le Cercle des Agriculteurs à Satigny, lequel peut assurer un service après-vente, détail qui a aussi son importance. Tous ces critères, analysés avec pertinence, font qu'à ce jour, aucun véhicule tels que ceux décrits auparavant, ne fonctionnent avec un moteur écologique, et ceci, au grand dam de certains Conseillers municipaux. Les membres de la commission ont aussi pu être rassurés quant à la reprise par les fournisseurs des engins remplacés.

Concernant le véhicule de patrouille de la Police municipale. Changer la Honda CRV qui a plus de 20 ans, ne souffre d'aucune discussion. Parmi les 3 offres proposées, le choix s'est très vite porté sur une voiture 100% électrique, sans aucune émission de CO2, équipé de 4 roues motrices, adapté pour la ville/campagne, et une garantie de 8 ans sur la batterie, ce qui n'est pas négligeable. Indépendamment des données techniques de ce véhicule, qui satisfait la majorité des commissaires, il faut relever un habitacle spacieux, et une bonne visibilité. Point important aussi, quatre communes genevoises sont équipées de ce modèle de marque Skoda. Nos agents municipaux notamment ont pu l'essayer, à satisfaction. Ici aussi, ce véhicule équipé « police » est fourni par la société AMAG au Petit-Lancy, avec un service après-vente, sans intermédiaire. Un rabais flotte de 18,56% sur le prix de base, est appréciable.

Donc la commission Aménagements Transports, dans sa séance du 1^{er} novembre dernier, a préavisé favorablement par huit oui et une abstention, les deux crédits 2022 pour l'achat des deux engins et du véhicule de patrouille pour la Police municipale, tels qu'ils vous ont été présentés.

Merci Madame la Présidente ».

Rapport de la commission bâtiment, gérance et protection de la population

M. Riat prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, chers-es collègues,

La commission Bâtiments, Gérance et Protection de la population, s'est exclusivement penchée sur le crédit de CHF 79'000.-- pour le remplacement de la voiture de patrouille de notre Police municipale. Comme stipulé précédemment, le remplacement de la Honda CRV, est indiscutable. Les commissaires ont pu poser un certain nombre de questions pertinentes en présence du Sergent DUBUIS. Il s'avère que le véhicule souhaité, soit la Skoda Enyaq 4 x 4 et 100% électrique répond en tous points au cahier des charges imposé. L'habitacle spacieux, permet de l'équiper d'une caisse en plexiglas, pour le transport d'individus. Le grand volume du coffre servira

pour l'entreposage de matériel dédié aux fonctions spécifiques de la police. La commission a été sensible également quant au lieu de stationnement de ce véhicule, et la recharge de la batterie, avec deux options ; soit une recharge rapide ou standard. Pour des questions évidentes de sécurité, ce véhicule, équipé de matériel professionnel, sera stationné à un endroit bien... spécifique ! Dans un premier temps, il sera prévu un système de recharge standard, appelé à évoluer par la suite.

A l'issue des débats, la commission Bâtiments, Gérance et Protection de la population, dans sa séance du 14 novembre dernier, a préavisé favorablement, et à l'unanimité des neuf membres présents, le crédit de CHF 79'000.-- pour l'achat du véhicule de patrouille pour la Police municipale.

Les deux commissions distinctes, remercient les chefs de service concernés, pour la qualité du dossier présenté.

Merci Madame la Présidente. »

Rapport de la commission FAE

M. Ricci prend la parole :

« Dans sa séance du 17 novembre, la commission s'est penchée sur l'aspect financier de ce crédit et a accepté ce dernier à l'unanimité des 9 membres présents. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération

D 13

Crédit de CHF 265'000.- au STVEP pour l'achat d'engins et de CHF 79'000.- au Secrétariat général (Police municipale) pour l'achat d'un véhicule de patrouille

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 28 septembre 2022, qui décrit dans les détails les achats qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1er novembre 2022,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 novembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'acquérir deux engins (laveuse et tondeuse) répondant aux besoins du service des Travaux, Voirie et Espace Public et d'un véhicule de patrouille répondant aux besoins du Secrétariat Général (Police Municipale).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 344'000 destiné à ces achats.
3. De comptabiliser les dépenses relatives à ces acquisitions dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 344'000 au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2023.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 344'000, afin de permettre l'exécution de ces acquisitions.

Le crédit de CHF 265'000.- au STVEP pour l'achat d'engins et de CHF 79'000.- au Secrétariat général (Police municipale) pour l'achat d'un véhicule de patrouille est accepté par 23 oui, aucun non et 1 abstention (24 votants).

- d. Crédit d'étude de CHF 180'000.- pour la rénovation et la remise aux normes de la buvette de Port-Choiseul

M. Leiser signale qu'il se récuse et ne participera ni au débat ni au vote.

Rapport de la commission BGPP

M. Varonier prend la parole :

« Il n'y a pas eu de débats à la commission BGPP car nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de la séance précédente. Il y a juste une information qu'il y avait un local de 1m2 dédié au serveur et local clé pour les bateaux du Yacht club du Cern et qu'il faudrait que la commune prenne contact avec son comité concernant la rénovation du dit bâtiment pour les modalités.

Au final la commission du BGPP a accepté la délibération par 8 oui et 1 abstention.

Je vous invite donc à accepter ce projet.

Je vous remercie de votre attention. »

Rapport de la commission FAE

M. Ricci indique que le projet a été accepté par la commission FAE accepté par 9 oui.

Discussion

M. Curvaia prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues, le Centre est heureux de savoir que la buvette de Port-Choiseul pourrait faire peau neuve.

En effet, depuis plus de cinquante ans c'est un endroit emblématique du port mais également de la Commune. En famille, entre amis ou même seul, nous avons toutes et tous passé du bon temps, à cet endroit, au bord de l'eau à boire ou manger quelque chose. Mais Port-Choiseul est également le 2ème port du Canton et il génère beaucoup d'activités nautiques. Il est donc tout aussi important que le magasin d'accastillage dédié à ces activités soit rénové afin de permettre aux nombreux navigateurs de pratiquer leur passion.

Pour le Centre, il est donc important de préserver des lieux comme celui-ci qui permettent à la population de passer du bon temps et de se délasser. En effet, nous constatons que ce genre de lieux ne sont pas si nombreux que ce soit au niveau de la Commune ou du Canton. Il est primordial de permettre aux versoisiennes et versoisiens de passer du bon temps sur la commune où ils habitent. Pour ce faire, nous devons impérativement entretenir le patrimoine communal existant mais également faire preuve d'audace en proposant de nouvelles alternatives. Toutes ces démarches permettront à Versoix de garder ses enfants mais également d'attirer de nouvelles familles car le cadre de vie devient de plus en plus agréable. Mais pourquoi pas aussi attirer des entrepreneurs, des artisans et des sociétés qui voudraient faire profiter à leurs employés du bien vivre à Versoix.

Voilà pourquoi le Centre soutien ce crédit d'étude qui, nous en sommes persuadés, nous amènera une très belle rénovation des lieux. »

M. Riat est d'avis qu'il est primordial d'accepter ce crédit d'étude. La commission BGPP s'est rendu sur place pour visiter les lieux. L'endroit est idyllique. Le service des bâtiments fait un énorme travail pour aller de l'avant dans ce dossier qui est complexe vu la proximité immédiate de l'eau notamment. Il ne peut que vous recommander d'accepter ce crédit pour redonner une belle vie à cette buvette et prendre en compte les considérations du gérant.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Projet de délibération**D 14****Crédit d'étude d'un montant de CHF 180'000.- pour la rénovation et la remise aux normes de la buvette de Port-Choiseul**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 12 octobre 2022, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, Gérance et Protection de la population du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 novembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De procéder à une étude pour la rénovation et l'agrandissement de la buvette de Port-Choiseul.
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 180'000.- destiné à cette étude.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 180'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.
- e. Crédit de CHF 461'200.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis prend la parole :

« FIDU n'est pas l'abréviation de « fiduciaire », c'est celle de Fonds intercommunal pour le développement urbain, ce très cher fonds auquel Versoix est tenue de contribuer chaque année de par le droit cantonal, notre marge de manœuvre étant par conséquent inexistante. Comment donc susciter de l'intérêt autour de ce sujet?

Un commissaire y est parvenu: Versoix, contributeur ou bénéficiaire? Vérification faite, au total environ 2,5 millions ont été payés de 2017 à 2021 contre 471'000 francs reçus. A ce jour, Versoix est donc clairement contributeur.

Pour rappel, la dotation du fonds est de 30 millions depuis le 1er janvier 2022, tandis que les principaux bénéficiaires sont les villes en développement comme Bernex. Divers types d'allocations sont possibles, dont une allocation forfaitaire de 7000 francs par logement, des allocations ponctuelles pour les projets d'infrastructures et des allocations par nouvelle classes d'école primaire, soit 700'000 francs par classe dans une nouvelle école et 350'000 francs par classe dans le cadre d'un agrandissement. La commission a bien entendu préavisé favorablement cette délibération à l'unanimité. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération

D 15

Crédit de CHF 461'200 destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds,

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 20 octobre 2022,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 461'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année 2023.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du crédit mentionné au point 1.

7. MOTIONS

7.1. Le rapport du Conseil administratif concernant la motion « Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : STOP aux dépenses ! » est disponible sur l'Extranet.

Le Conseil municipal en prend acte.

7.2. Le rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet » est disponible sur l'Extranet.

Mme Enhas considère que le Conseil administratif a été très optimiste en rédigeant cette réponse. L'idée était d'informer les médias et de mettre à disposition toutes les informations utiles aussi bien aux médias qu'à la population. Le vote de ce soir met peut-être en péril cette décision. Elle tient à relever l'avant-dernier paragraphe de la délibération : « Le Conseil administratif tient cependant à préciser que la charge administrative, jugée quasi insignifiante par les motionnaires, ne l'est en fait pas : les documents destinés à extranet ne sont, pour l'heure, pas immédiatement disponibles pour l'internet. »

Le Conseil municipal en prend acte.

M. Conus demande si le prochain Conseil municipal ne permettra pas de fournir les documents en temps et en heure au public.

Mme Enhas indique que pour l'instant le Conseil administratif n'a pas pris de décision. La décision du Conseil municipal aura certainement des incidences, voire des coupes dans les prestations. Le Conseil administratif ne sait pas encore lesquelles.

8. RESOLUTIONS

Néant.

9. QUESTIONS

- a. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Kapp du 10 octobre 2022, qui demande, concernant la sortie des aînés, pourquoi le nombre d'inscriptions est limité.

Mme Enhas confirme qu'il n'y a pas eu cette année de limitation du nombre de places pour la sortie des aînés, les sorties étant toujours prévues pour 200 personnes. De manière générale le nombre d'inscriptions à la sortie des aînés varie entre 170 et 190 personnes, y compris une quinzaine d'accompagnants. Par ailleurs, elle relève la difficulté de prévoir des sorties pour plus de 200 personnes, en raison des capacités d'accueil dans les restaurants ou les moyens de transport (bateau notamment).

La demande de participation à cette sortie a été plus importante que les années précédentes. Certaines personnes ont été confrontées à difficultés lors de l'inscription et ont procédé au versement du prix de la sortie sans avoir retourné le bulletin d'inscription.

Si l'attrait pour cette sortie se confirme d'autres pistes pourraient être explorées afin de permettre à chaque aîné de participer aux activités organisées par la commune.

Mme Enhas signale en outre que dès l'an prochain toutes les communes genevoises doivent développer prestations pour les aînés. Une personne sera donc engagée au sein du service de la cohésion sociale pour mettre en place des prestations pour les aînés et surtout pour maintenir un contact plus étroit avec eux.

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Kapp qui demande quelles sont les solutions alternatives à l'aération des locaux de la Maison du Charron durant l'automne et l'hiver.

Mme Tchamkerten confirme que la salle du Conseil municipal est équipée d'un système spécifique qui permet un renouvellement d'air frais régulier. Elle ajoute que le maintien de l'ouverture de la fenêtre

pendant toute la séance n'est ni nécessaire ni souhaitable. Cette question image les difficultés que rencontre le service gérance et écoles à gérer les pratiques de l'ensemble des utilisateurs des bâtiments communaux. La difficulté d'agir sur les comportements est relevée.

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Zeder du 10 octobre 2022, qui demande si le maintien de l'ouverture de la patinoire malgré les dépenses en énergie est approprié.

Mme Enhas signale que dans le contexte des mesures d'économie d'énergie, des discussions ont été menées au sein de l'association des communes genevoises pour l'ouverture des patinoires extérieures, avec notamment la question de la réduction du nombre de semaines d'exploitation. Habituellement, Versoix ouvre sa patinoire jusqu'à la fin du mois de février, en incluant la période des vacances scolaires. L'ACG préconise pour 2023 une fermeture des installations à fin janvier déjà.

Une analyse assez approfondie a été menée par les services de l'administration communale. Divers arguments ont été avancés et la pertinence de maintenir cette infrastructure a été relevée en tenant compte non seulement des aspects énergétiques et financiers mais également des aspects sociaux (engagements contractuels avec le gérant de la buvette et le personnel auxiliaire, impliquant le versement d'éventuels dédommagements, contrat déjà signé avec le fournisseur et les sponsors pour toute la saison, incidences énergétiques relativement faibles en raison de la patinoire qui est couverte)

Mme Enhas relève l'importance de la composante sociale, le public fréquentant la patinoire serait touché par cette fermeture anticipée de 4 semaines, notamment les élèves des écoles primaires, du cycle d'orientation ou encore des écoles spécialisées, qui bénéficient d'un accès privilégié à des plages-horaires définies à l'avance. De même, les enfants inscrits aux activités parascolaires du GIAP, seraient également impactés ; le monde associatif en général serait aussi préjudicé, à l'exemple du RADO, sans compter les familles, dont certaines, aux revenus modestes, comptent sur la patinoire durant les vacances de février pour procurer, à leurs enfants, des activités à la fois ludiques et gratuites. Par ailleurs, il n'existe que peu d'animations durant la période hivernale dans la région, comparé à d'autres communes proches de la ville de Genève. Il s'agit enfin d'un lieu de rencontre très apprécié qui permet une certaine mixité sociale et qui est bénéfique pour la santé en période hivernale. Pour toutes ces raisons le Conseil administratif a décidé le maintien de l'ouverture de la patinoire jusqu'au 26 février 2023.

- d. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Tamone, qui demande, concernant la Coupe du monde de football au Qatar et la mise à disposition d'espaces pour voir les matches, quelle est la position de la commune et du Conseil administratif.

Mme Enhas signale qu'une réponse a déjà été apportée au sein de la commission culture, sports et manifestations. En raison du contexte général, et des conditions d'organisation aux niveaux humanitaire et environnemental très particulières, le Conseil administratif a renoncé à l'organisation d'un fan zone à Versoix. Le Conseil administratif a considéré que les personnes intéressées avaient toujours la possibilité de se rendre dans des lieux publics (restaurants ou bars) pour visionner les matches, ce qui ne prêterait nullement le public intéressé.

- e. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Pinto-Pereira concernant l'ouverture de la patinoire et l'éventualité d'une version avec patins à roulettes.
Une réponse a déjà été apportée lors d'une séance précédente.
- f. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Curvaia concernant l'éventualité d'une nouvelle distribution de bons d'achat similaires aux bons d'achats distribués pendant la période COVID.
M. Lambert indique que cette éventualité n'est pas envisageable actuellement. Il rappelle la communication faite par le Conseil d'Etat concernant les quatre mesures prises ci-dessous :
- augmentation du montant mensuel du subside
 - allocation logement va être revue pour les ménage à revenus plus faibles
 - augmentation des allocation familiales
- Le service de la cohésion intervient toujours de manière subsidiaire.
- g. Question orale de M. Conus, qui demande, concernant le moment de parole donnée au public en fin de séance, s'il est possible de prévoir un micro supplémentaire à faire circuler dans le public.
- h. Q3 Question écrite de M. Conus :
Quid du communiqué de presse à l'origine de l'article publié dans la Tribune de Genève du 10 août 2022 ?
Considérant :
1. l'article de la Tribune de Genève du 10 août 2022 intitulé " Versoix : un journaliste de Vigousse condamné " ;
 2. Les questions légitimes posées lors du conseil municipal du mois d'octobre par le journaliste de Televersoix, sur la publication et la diffusion du communiqué de presse à l'origine de cet article ;
 3. La citation mentionnée dans l'article et attribuée à la Municipalité par l'avocat de la Mairie, Me Romain Jordan (Son confrère Me Romain Jordan, avocat de la Ville de Versoix, ajoute que la Municipalité «se félicite de voir l'honneur de son cadre rétabli. La protection de la personnalité de ses agents est une priorité de tous les instants. La procédure civile en cours permettra désormais de rendre comptables les responsables de ces actes illicites, en obtenant notamment le remboursement au contribuable versoisien des frais rendus nécessaires.»);
 4. la fonction de prestataires de services et de conseils juridiques des avocats Capt et Jordan, signataires du communiqué de presse concerné, selon Madame la Maire ;

5. la responsabilité de la Mairie dans la publication de ce communiqué de presse forcément lu et approuvé par tout ou partie des membres du CA avant diffusion,

Au vu de ce qui précède et conformément à l'art. 31 du règlement du Conseil municipal, mes questions au Conseil administratif sont les suivantes :

Comment se fait-il que ce communiqué de presse à l'origine d'un article de la TdG qui traite de questions fortement liées à la politique communale, ne soit toujours pas accessible sur le site de la Mairie ?

Si ce communiqué de presse a été diffusé de façon sélective aux acteurs de la presse romande, quelles en sont les raisons et sur la base de quels critères de sélection ce communiqué de presse a-t-il été transmis aux uns plutôt qu'aux autres ?

Enfin, si ce message ne saurait être considéré comme étant réellement un communiqué de presse, n'ayant pas été distribué à l'ensemble de la presse romande, sera-t-il facturé aux contribuables communaux ?

Le Conseil administratif pourrait-il à minima transmettre ledit communiqué aux membres du Conseil municipal ?

Que le Conseil administratif soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite. »

Une réponse du Conseil administratif est attendue par écrit au plus tard deux séances après celle qui suit son dépôt.

- i. Q4 Question écrite de M. Conus: « Gestion de l'affichage des panneaux led communaux ».

Gestion de l'affichage des panneaux leds communaux

J'ai récemment été contacté par différentes associations communales, au sujet de la méthode de communication proposée par la commune sur les panneaux leds.

La précédente législature a investi 290 000 francs pour informer la population, via l'installation de 4 panneaux leds, dans le but d'améliorer l'affichage communal, jusque-là imprimé sur des bâches.

Outre le coût énergétique phénoménal, équivalent à la consommation électrique de la mairie pendant une année, aux multiples malfunctions ayant entraîné un surcoût financier dû au remplacement des panneaux, nous toutes et tous avons pu constater que nous nous retrouvons souvent avec des affichages illisibles.

Il apparaît, suite à différentes questions posées, qu'aucun cahier des charges détaillé ne régit la gestion ou les fichiers à fournir afin d'optimiser leur lecture. Ceci depuis leur installation, il y a 3 ans environ.

J'aimerais relever ici que j'avais déjà posé une question relative à la qualité et la durée d'affichage en août 2021. La réponse transmise alors par le Conseil administratif peut se résumer en une simple phrase: c'est comme ça...

Au vu de ce qui précède et conformément à l'art. 31 du règlement du Conseil municipal, ma question au Conseil administratif est la suivante :

Les responsables du dicastère de la communication comptent t'ils remédier à cela en éditant un document contenant les données

graphiques à respecter ainsi que les délais d'affichage destinés à toutes les publications afin de pouvoir enfin proposer à la population des informations lisibles, pendant une période définie, identique pour toutes les publications ?

Que le Conseil administratif soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

Une réponse du Conseil administratif est attendue par écrit au plus tard 2 séances après celle qui suit son dépôt.

10. PETITIONS

Néant.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Maire

Cohésion sociale

Mme Enhas signale la signature d'un protocole avec la Fondation genevoise de désendettement. Elle relève l'importance des enjeux en lien avec le surendettement qui concerne particulièrement les jeunes. Environ 80 % des personnes endettées ont contracté leur dette avant 25 ans.

Ces prestations s'adressent en priorité aux jeunes adultes. La Fondation assure une permanence mensuelle dans les locaux de la Maison du Charron tous les 1^{er} lundis du mois.

Logement relais

Le service de la cohésion sociale de la Ville de Versoix a décidé de lancer un projet pilote en mettant à disposition 2 logements relais.

Pour venir en aide aux personnes versoisiennes qui se trouvent en difficulté Ce projet est prévu en partenariat avec les associations présentes et est destiné pour une durée temporaire aux personnes versoisiennes qui se trouvent en difficulté. Ce projet est prévu sur 2 ans.

M. Lambert, Vice Maire

Travaux

M. Lambert informe de la suppression du WC public à côté de la gare. La mise en place de nouveaux raccordements d'ici mi-décembre.

Les travaux de la Route de Saint-Loup devraient se terminer à la fin du mois de décembre.

La mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard est en cours.

Extinction de l'éclairage public

En parallèle à l'extinction de l'éclairage public, une étude de faisabilité est en cours (nécessite des nouveaux boîtiers).

Promotion économique

Versoix organise les assises de l'économie et du commerce local le 6 décembre 2022 au Boléro, sur invitation.

Priorité donnée aux entrepreneurs commerçants et artisans de Versoix.
L'idée est de donner la parole aux acteurs de l'économie versoisienne.

Culture

- Jusqu'au 11 décembre 2022 : Exposition Les artistes d'ici, Galerie du Boléro.
- Concert de la musique municipale le 27 novembre 2022 à 17h00, salle Lachenal.
- Noël à la bibliothèque dès le 6.12 autour livre de Noël.
- Concert de Noël le 10 décembre 2022 à 16h aux Caves.

Mme Jolanka TCHAMKERTEN, Conseillère administrative

Développement durable

Plateforme ge-repare.ch et ge-reutilise.ch

Avec l'adhésion aujourd'hui de Vernier et Versoix à ces 2 plateformes, ce sont maintenant 10 communes qui encouragent les consommateurs.trices à réparer, louer, acheter en seconde main des objets de toutes sortes afin de réduire leur empreinte environnementale. Pour rappel, les biens de consommation représentent environ 11% des émissions des GES directes et indirectes des activités sur le territoire genevois. Les 10 communes représentent 76% de la population du canton de GE.

La plateforme Réparer plutôt que jeter est le fruit d'un partenariat initié par la Ville de GE et la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs en 2014. Cette plateforme internet répertorie près de 240 adresses de commerces, entreprises et artisans actifs dans la réparation sur le territoire des 10 communes partenaires, à savoir Bernex, Carouge, GE, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Vernier et Versoix. Chaque année 20'000 personnes consultent le site web pour trouver une adresse de réparateur.

<https://www.ge-reutilise.ch/> lancé en 2021, met à disposition du public près de 120 adresses de commerces, associations, entreprises et marchés actifs dans la seconde main ou la location d'objets. 13'000 ont déjà consulté le site. A noter qu'un repair café sera certainement organisé une fois dans l'année sur la commune.

Souhaitons que les habitants de Versoix adoptent également ces démarches, tout comme les neuf autres communes. Peut-être aussi que cela donnera envie à de nouvelles personnes de se lancer et d'ouvrir une enseigne dans les domaines du recyclage et réparation.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. DIVERS

M. Curvaia signale la nage glaciale organisée par les Sapeurs-Pompiers de Versoix aura lieu le 10 décembre 2022.

Parole au public

Intervention d'un citoyen versoisien concernant le centime additionnel et le système des dépenses de la ville de Versoix. Il considère que la prudence est de mise.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 23h48.

* * * * *